Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ABOBADA

Lieu : 12 rue de l'héronnière, 44000 NANTES
Date : 15 JANVIER 2025
Heure : 20H00

Présents :
M NUNES Esteban,dircteur généra de la SAS ABOBADA
M QUIENOT Damien, président le la SAS ABOBADA, gérant de la SCI ENA HERONNIERE

Délibérations :

L'assemblée générale extraordinaire de la société ABOBADA, régulièrement convoquée, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Modification du siège social
Les associés, après avoir constaté que la société a son siège social domicilé par l'intermédiaire de la société de domiciliation W'IN NANTES au 1 rue Mondésir, 44000 NANTES, ont décidé à l'unanimité de transférer le siègesocial de la société à l'adresse suivante appartenant à la SCI ENA HERONNIERE:

Nouveau siège social : 12 rue de l'héronnière, 44000 NANTES

Décisions : L'assemblée générale extraordinaire décide ce qui suit : Article 5 des statuts :
L'article 5 des statuts de la société est modifié commesuit : « Le siège social est fixé au 12 rue de l'héronnière, 44000 NANTES. » Formalités légales :
Il est décidé de procéder à toutes les formalités légales et publicitaires requises par la loi et les règlements en vigueur pour la réalisationdela présente modification.

Clôture de la séance
La séance est levée à 20H15.

Le présent procès-verbal a été lu et approuvépar l'assemblée.

Pour la société

Esteban Nunes-Albucher

Damien Quienot